



**SEANCE du 16 février 2018**

**Présents:**

Mr MEURENS, Aubel - ~~Mr FYON, Baelen~~ - Mr BOLLAND, Blegny - ~~Mr DEWEZ, Dalhem~~ - Mr YLIEFF, Dison - Mr DROUGUET Marc, Herve - Mr ANCION, ff, Jalhay - ~~Mme DEJARDIN, Limbourg~~ - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - ~~Mme DANIEL, Soumagne~~ - Mr HOUSSA, Spa - ~~Mr DELVAUX, Sprimont~~ - Mr BOURY, Theux - Mr D'OULTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

**Excusé(s)** : Madame DEJARDIN et Messieurs BOLLAND et GODIN

**SEANCE PUBLIQUE**

*Le Lieutenant professionnel Frédéric LEX, prête serment entre les mains du Président, dans le cadre de sa nomination à titre définitif à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2017.*

***Le Président propose un point en urgence relatif à l'acquisition de 2 autopompes.***

*Le Président communique l'arrêté d'approbation du budget 2018 par les autorités de Tutelle à la date du 5 février dernier.*

1. Approbation du PV du Conseil du 15 décembre 2017

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2017.

2. Compte de fin de gestion – Présentation

Le conseil :

- prend connaissance du rapport rédigé par la comptable sortante ainsi que des différentes annexes ;
- arrête le compte 2017 de fin de gestion avec les résultats provisoires suivants au 30/12/17 :
  - *résultat budgétaire ordinaire* = 1.812.292,34 €
  - *résultat budgétaire extraordinaire* = -1.997.578,20 €
- remet une expédition du compte de fin de gestion, après qu'il ait été arrêté à la comptable spéciale sortante, à la comptable spéciale entrante et au collègue ;
- dès qu'il a été statué définitivement sur le compte de fin de gestion, modifier en conséquence les écritures comptables s'il y a lieu.

3. Situation de caisse au 30/12/2017 – Arrêt

Le conseil :

- Prend acte du P.V. de vérification de caisse au 30/12/2017.
- Prend acte du P.V. de vérification des soldes bancaires du 04/01/18 par la nouvelle comptable entrante.

4. INFRABEL – Convention « Rail-Route » - Approbation

Le conseil approuve la convention modifiée telle que proposée par INFRABEL et relative à la mise à disposition de la Zone VHP de moyens spécifiques d'intervention sur le domaine ferroviaire.

5. Ministère de la Défense – Convention stage de secouriste-ambulancier

Le conseil approuve la convention telle que proposée par le Ministère de la Défense et relative aux activités de stage de certains militaires au sein de notre zone dans le cadre de l'obtention du brevet de secouriste-ambulancier.

6. Demande de délégations de pouvoirs du Conseil au Collège

Le conseil de zone autorise le collège à exercer toutes les compétences possibles, relatives aux statuts administratif et pécuniaire du personnel ambulancier non-pompier.

7. Nouvelle caserne de Verviers – Modification du prix d'achat du terrain

Suite à la présence d'un égout qui traverse la parcelle sise rue des Aulnes, LOGIVESDRE propose de réduire le prix initial (598.181 €) de 15% afin de couvrir le coût lié au déplacement de ces canalisations.

Le conseil approuve le nouveau prix d'achat fixé à 508.454 € ainsi que les actes modifiés et autorise l'acquisition du terrain sis rue des Aulnes à Verviers. Les actes seront signés dès que possible.

***Point en urgence proposé par le Président:***

8. Acquisition de 2 autopompes

A l'extraordinaire du budget 2018 approuvé par les autorités de tutelle, un montant est inscrit pour 2 autopompes. Ces véhicules peuvent être commandés sur le marché du SPF Intérieur. La date de fin de marché approche et le constructeur VANASSCHE attend des bons de commande pour une trentaine de véhicule. L'ordre de fabrication et de livraison étant fixé en fonction de la date de réception des bons de commande, il convient d'autoriser rapidement l'acquisition de ces 2 autopompes suivant le marché fédéral, et ce afin de gagner entre 1 et 2 ans de délai de livraison. Actuellement, le délai pour un véhicule commandé ce jour est début 2020.

Le conseil autorise l'acquisition des 2 autopompes prévue au budget extraordinaire 2018.

*Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.*

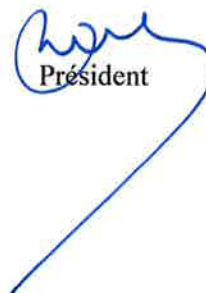
**PAR LE CONSEIL :**

C. LIEGEOIS,



Secrétaire

P. BOURY



Président